

ID: 038-253804710-20210526-21\_19-DE



# N° 21.19 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 26 mai de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

### Titulaires présents (19) :

DENIS Christophe; FAYET Michel; GIRAUD Denis; LIGONNET Andrée; MARY Alain; CASTAING Patrick; DEVAUX Vanessa; ROSET Patrick; CHAMPEAU Hervé; JOURDAIN Jean-Pierre; MARMONIER Pierre; VILLARD Claude; AMEZIANE Karim; BOUVIER PATRON Denis; GONZALEZ Frédéric; QUILES Joseph; SALERNO Sabrine; SPITZNER Francis; FRACHON Marie-Christine.

#### Suppléants participants au vote (5):

POUILLOU Jean-Marc; SUCHET Noël; MUCCIARELLI Laurence; POMMET Gilbert; BADIN Bernard

#### Excusés et pouvoirs (5):

GIRARD Jean-Pierre pour FAYET Michel; VIAL Guillaume pour GIRAUD Denis; BOUSQUET Patrick pour CHAMPEAU Hervé; BERTHELOT Jean-Pierre pour SPITZNER Francis, GIBBONS Grégory pour AMEZIANE Karim.

#### Excusés (5):

BUSSY Chantal; DEBES Céline; BICHET Fabien; VERNAY Julie; SEYCHELLES Véronique

Signature de la feuille de présence effectuée.

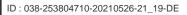
M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le



Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement, Vu l'adoption des contributions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

## Compte administratif 2020

① Section de fonctionnement	
Recettes 2020	24 466 512.14 €
Dépenses 2020	24 869 486.72 €
Résultat propre de 2020	- 402 974.58 €
Excédent 2019	888 190.19 €
Déficit 2019	
Excédent cumulé 2020	485 215.61 €
Déficit cumulé 2020	

② Section d'investissement	
Recettes 2020 (y compris compte 1068)	2 437 425.62 €
Dépenses 2020	1 878 888.34 €
Résultat propre de 2020	558 537.28 €
Excédent 2019	1 205 774.39 €
Déficit 2019	
Excédent cumulé 2020	1 764 311.67 €
Déficit cumulé 2020	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	138 341.15 €

L'exercice 2020 se solde donc par :

un excédent de fonctionnement de :

485 215.61 €

un excédent d'investissement de :

1 764 311.67 €

des restes à réaliser d'investissement de :

✓ en dépenses :

138 341.15 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO

ID: 038-253804710-20210526-21\_19-DE

## Je propose donc au Comité Syndical :

> d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2020, tels que présentés ci-avant,

d'approuver les résultats comme suit :

## Compte administratif 2020

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de

485 215.61 €

⇒ en section d'investissement, un excédent de

1 764 311.67 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 26.05.2021

Michel FAYET,

Président

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

ID: 038-253804710-20210526-21\_19-DE